



Le dilemme

ROBERT GAULIN

PRÉSIDENT DE LA FONDATION LAURE-GAUDREULT

En paraphrasant un dicton populaire, il y aurait plus de mérite ou de valeur à faire des dons sous le couvert de l'anonymat qu'à rendre connue la donation, ponctuelle ou cumulée.

Il y a sans doute des arguments valables pour chacune des options et des exemples multiples pour tous les niveaux de donation. Au Québec, les familles Chagnon ou Coutu ont créé de grandes fondations qui portent leur nom. Elles ont même indiqué la valeur des millions qu'elles y ont transférés. Il existe aussi des cas de cession de fortune de plusieurs millions à une fondation, de manière anonyme.

La valeur d'un don ne se mesure pas seulement au montant inscrit sur le chèque, mais aussi à l'importance relative du don dans les finances personnelles du donateur. Je me souviens d'avoir reçu par la poste un don anonyme de 5 \$ d'une personne qui expliquait dans sa lettre qu'elle ne pouvait malheureusement donner davantage. À la lecture, je sentais que cette personne se serrait la ceinture pour faire ce don parce qu'elle croyait à l'importance de la cause. C'était remarquable.

Rester dans l'anonymat est un choix personnel dont les motivations peuvent

être de différentes natures. La Fondation s'assure de respecter ce choix, sous réserve des informations nécessaires au traitement fiscal des dons.

Choisir de donner publiquement peut par ailleurs servir d'exemple et créer des effets d'entraînement en encourageant d'autres personnes ou organismes à faire de même. C'est une manière de signifier son engagement et d'exprimer un leadership.

Don public, don anonyme? Pour résoudre ce dilemme, il est possible de rendre visible une partie de sa donation et d'en garder un volet anonyme.

La Fondation Laure-Gaudreault grandit de jour en jour et réalise sa mission grâce à l'engagement de bénévoles dévoués et de dons en argent recueillis sous de multiples formes. Pour reconnaître les contributions exceptionnelles, la Fondation s'est dotée d'une politique de reconnaissance en créant le statut de Membre émérite pour les personnes qui y sont allées d'un engagement significatif pour la faire connaître, organiser des activités de financement ou encourager les gens à donner. En place depuis trois ans, ce titre honorifique a été attribué à huit personnes, qui ont accepté de le recevoir.

La FLG a aussi créé le statut de Partenaire pour signaler les contributions financières cumulées de 5 000 \$ et plus pour les personnes, et de 25 000 \$ et plus pour les organismes. Ces personnes peuvent évidemment choisir de rester des Partenaires anonymes ou de témoigner de leur contribution financière. Six personnes ont atteint ou dépassé ce niveau de donation. La FLG est heureuse de compter sur l'engagement continu et renouvelé de ces personnes.

À titre de président de la FLG, je ne me sentrais pas en accord avec mes convictions si je ne faisais qu'inviter les autres à s'engager à la soutenir et à y contribuer financièrement sans m'y engager moi-même à fond. Il y a quelques années, j'avais choisi de soutenir entre autres la FGL. Depuis, en acceptant la présidence, j'ai décidé d'en faire l'organisme numéro un pour ce qui est des dons que je choisis de faire.

En philanthropie, nous devons constamment améliorer nos relations avec les donatrices et les donateurs et demeurer créatifs pour mieux les reconnaître et les fidéliser. C'est ce que nous nous proposons de faire à la FGL durant le triennat en cours. ♦